

Les OPCO

Les Opérateurs de compétences (OPCO) sont des organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, de collecter et de gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle. Il existe 11 OPCO organisés par branche d'activités.

AFDAS	CONSTRUCTYS	OPCO Mobilités
ATLAS	OPCOMMERCE	OPCO EP
OCAPLAT	AKTO	OPCP Santé
UNIFORMATION	OPCO2i	

Les missions des OPCO

Les OPCO ont 3 missions principales :

- Assurer le financement des formations en alternance;
- Assurer le financement du plan de développement des compétences et des services de proximité au profit des TPE-PME (<50 salariés);
- Appuyer techniquement les branches sur les questions de GPEC, de niveaux de prises en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, de certification.

Les formations financées par votre OPCO

Des partenariats sont mis en place avec certains OPCO pour permettre aux entreprises de bénéficier :

- Des actions collectives toujours disponibles avec des sessions en présentiel ou en classe à distance ;
- D'une prise en charge jusqu'à 100% pour une entreprise de moins de 50 salariés ;
- D'accords tarifaires exclusifs pour les entreprises de plus de 50 salariés.